

## Loi relative à la Journée du bilinguisme

*du 10.02.2015 (version entrée en vigueur le 01.07.2015)*

---

### *Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu l'article 6 al. 4 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004;

Vu la loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC) et son ordonnance du 4 juin 2010 (OLang);

Vu le message 2014-DIAF-130 du Conseil d'Etat du 11 novembre 2014;

Sur la proposition de cette autorité,

### *Décrète:*

#### **Art. 1**

<sup>1</sup> Une Journée fribourgeoise du bilinguisme a lieu chaque année en même temps que la Journée européenne des langues.

#### **Art. 2**

<sup>1</sup> Les idées directrices de la Journée du bilinguisme sont les suivantes:

- a) encourager les initiatives qui existent dans le domaine de la langue partenaire;
- b) coordonner les projets existants et ceux qui seront mis sur pied ce jour-là;
- c) favoriser et renforcer les bonnes relations entre les communautés linguistiques cantonales.

#### **Art. 3**

<sup>1</sup> Les objectifs de la Journée du bilinguisme sont les suivants:

- a) inciter à aller vers l'autre culture pour améliorer la compréhension mutuelle;
- b) promouvoir les différentes actions existantes et futures ainsi que l'image d'un canton bilingue.

**Art. 4**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat peut, à titre exceptionnel, encourager les activités qui correspondent aux idées directrices et aux objectifs fixés aux articles 2 et 3:

- a) par un soutien logistique;
- b) par un soutien financier, dans la mesure où ces activités répondent aux critères d'octroi d'une aide financière aux cantons plurilingues définis à l'article 17 OLang ou contribuent à la promotion de l'image bilingue du canton de Fribourg.

**Art. 5**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi. <sup>1)</sup>

<sup>2</sup> La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

---

<sup>1)</sup> Date d'entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> juillet 2015 (ACE 21.04.2015).

**Tableau des modifications – Par date d'adoption**

Adoption	Élément touché	Type de modification	Entrée en vigueur	Source (ROF depuis 2002)
10.02.2015	Acte	acte de base	01.07.2015	2015_014

**Tableau des modifications – Par article**

Élément touché	Type de modification	Adoption	Entrée en vigueur	Source (ROF depuis 2002)
Acte	acte de base	10.02.2015	01.07.2015	2015_014